

LIVRET D'ACCUEIL HSE

Version 26/09/2024

BIENVENUE



SOMMAIRE

• Acteurs de la sécurité	3
• Droit d'alerte et le droit de retrait	4
• Politique HSE	5
• Comprendre ce qu'est un accident	6
• Comprendre comment se produisent les accidents	7
• Golden Rules	8
• En cas d'urgence	9
• Aspects Environnementaux Significatifs (AES)	11
1. Élingues de levage synthétiques	12
2. Travail en hauteur	13
3. Opérations de levage	14
4. Travaux à chaud	15
5. Outils électriques portables	16
6. Risques électriques	17
7.1. Echelles d'extérieur	18
7.2. Echelles intérieures	19
8. Atmosphère explosive	20
9. Consignation (loto)	21
10. Produit chimique	22
11. Risque routier	23
12. INTERDICTION DE FUMEE SUR LE CHNATIER	24
• Équipements de protection individuelle	25
• Équipements de protection collective	26
• Travaux sur toiture – exigences HSE minimum	27
• Emargement des prestataires	28
• Emargement du livret d'accueil HSE	29

L'EMPLOYEUR

Article L. 4121-1 - L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes

VOUS, SALARIÉ

D'après l'article L 4122-1 du code du travail, **il incombe aux salariés de prendre soin de leur santé et de leur sécurité ainsi que celles des autres personnes concernées du fait de leurs actes et de leurs omissions au travail**

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL (EFFECTIF SALARIÉ SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 11)

Le rôle du délégué du personnel est de :

- **Représenter le personnel** devant l'employeur ou son représentant et lui faire part des réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés, à l'hygiène, à la sécurité, à l'application du code du travail, des autres lois sociales, de la convention collective.
- **Saisir l'inspecteur du travail** de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des lois et règlements dont il est chargé d'assurer le contrôle.
- **Faire des suggestions** concernant l'organisation générale de l'entreprise.
- **Assister les salariés** qui en font la demande lors de leurs entretiens avec l'employeur notamment lors d'un entretien préalable au licenciement

LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Il s'agit d'un membre du personnel volontaire et formé pour porter secours en cas d'accident. Il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise à toute victime d'un accident du travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Les SST sont également sensibilisés aux risques et jouent un rôle important dans la prévention des accidents : dépistage des risques, propositions d'améliorations...



LE MÉDECIN DU TRAVAIL



Le rôle du médecin du travail est **préventif** et consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Il ne dispense pas de soins, sauf urgence, ne remet ni ordonnance ni arrêt de travail.

Le médecin du travail est **le conseiller du chef d'entreprise, des salariés et de leurs représentants**. Il intervient entre autres sur :

- l'adaptation des postes de travail, des rythmes de travail
- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise

La loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982 a reconnu à tout salarié un droit d'alerte et de retrait face à un **danger grave et imminent** pour sa vie ou pour sa santé. Cette loi est insérée au sein **du code du travail (art. L.4131-1 à L.4131-2)**.

LE DROIT D'ALERTE

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

LE DROIT DE RETRAIT

Le salarié confronté à un **danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé**, a le droit d'arrêter son travail et, si nécessaire, de quitter les lieux pour se mettre en sécurité.



L'employeur ou les représentants du personnel doivent en être informés.

Ce droit de retrait est un droit protégé. Il **n'entraîne ni sanction, ni retenue sur salaire**. L'employeur ne peut demander au salarié de reprendre le travail si le danger grave et imminent persiste.

La décision du salarié ne doit cependant pas créer pour d'autres personnes une nouvelle situation de danger grave et imminent.

***RIEN NE JUSTIFIE QUE VOUS RISQUIEZ VOTRE
VIE AU TRAVAIL !***

HSE POLICY



At Helexia we recognize our responsibility to our employees, contractors and client to provide them with a safe and healthful work environment.

Therefore, the Executive Committee members are committed to seek the continuous improvement of the Health & Safety conditions and Environmental protection within Helexia Group, defining and taking decisions ensuring:

- That the relevant **Health & Safety conditions, the protection of the employees and the preservation of the environment** are systematically taken into consideration in all geographies where the company operates
- The **compliance** with all applicable legislation, regulations and standards regarding Health & Safety and Environment
- The implementation and maintenance of a **performing Health & Safety Management System**, putting all means to prevent accidents and diseases, eliminating hazards and reducing risks
- The **mitigation of the impacts of its activities in the Environment**, promoting the rational use of natural resources, prevention of pollution and support for the development of renewable energies
- The **training of its employees** in safe work practices and procedures, ensuring that their knowledges and skills are appropriated to their responsibilities and to the activities they perform, and ensuring that they use properly the adequate Personal Protective Equipment
- The **participation and strong involvement** of each collaborator in the company's HSE Management System, ensuring a regular communication about the monitoring and related actions involving Helexia, its stakeholders, suppliers and service providers.

In line with these Policy principles and commitments, periodically objectives and targets will be defined, monitored and disclosed for the relevant functions and levels within the organization.

Benjamin Simonis

Benjamin Simonis (Apr 12, 2022 16:53 GMT+2)

Benjamin Simonis – CEO

Luis Pinho

Luis Pinho (Apr 8, 2022 17:42 GMT+2)

Luis Pinho - Country Director Portugal / Countries & Business Development Coordinator

Antonino D'Amico

Antonino D'Amico - Chief Financial Officer

Stéphane Leroy

Stéphane Leroy (Apr 10, 2022 18:45 GMT+2)

Stéphane Leroy - Chief Marketing Product & Innovation Officer

Lille, April 8th, 2022

Adrien Delion

Adrien Delion (Apr 10, 2022 13:47 GMT+2)

Adrien Delion - Managing Director Finance, Strategy & Digital

Gaëtan Costa-Mula

Gaëtan Costa-Mula - Chief Digital, Technology & Organization Officer

Marilyne Daniel

Marilyne Daniel - Head of Human Resources

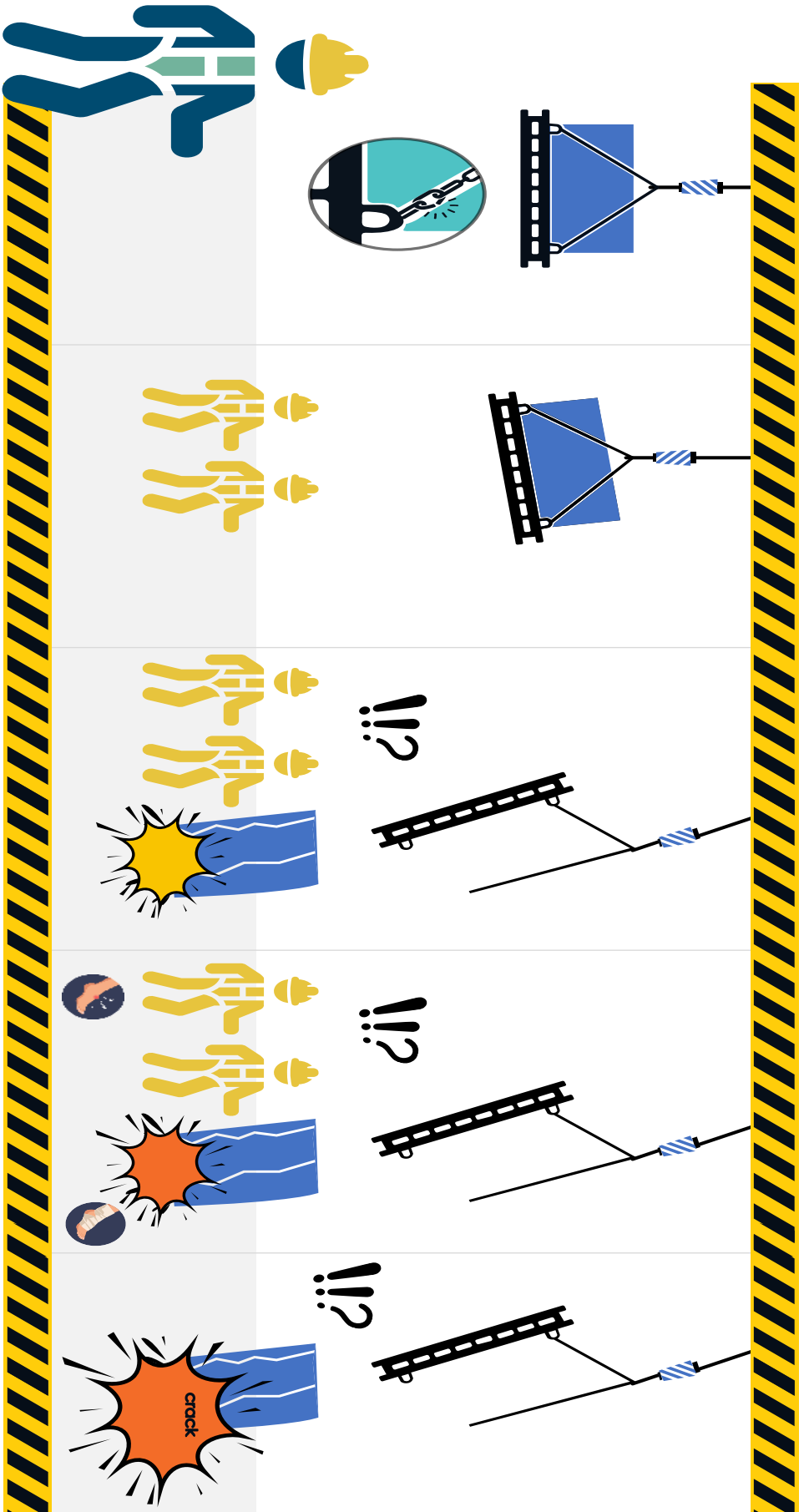
Responsibility and application:

Helexia's COMEX members are responsible to the Board of Directors for ensuring that this policy is implemented.

Management at all organizational levels within Helexia is responsible for ensuring the success of the policy by providing the availability of all required resources.

All Helexia employees and subcontractors have an individual responsibility to ensure that they collaborate with the organization to achieve continuous improvement of the H&S conditions.

This policy applies to Helexia.



GOOD CATCH

INCIDENT

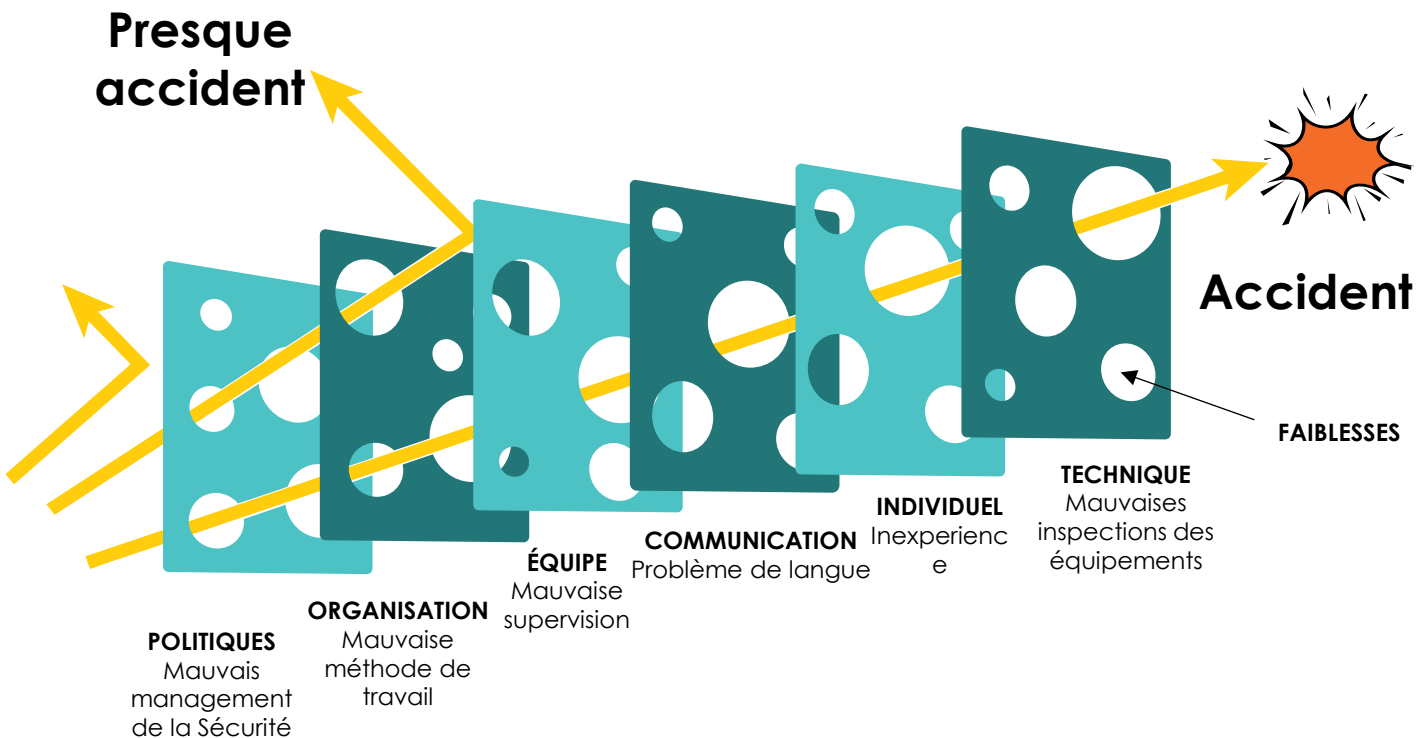
SITUATION DANGEREUSE	ACTIVITE DANGEREUSE	PRESQUE ACCIDENT	ACCIDENT
			Sans jours Avec des jours d'arrêt
			FATAL

Lorsque des machines, des équipements ou des outils ne sont pas suffisamment sécurisés (i.e. défaillance dans les moyens de préventions) et qu'un travailleur réalise une action dangereuse comme mettre la main sur au mauvaise endroit par inadvertance, la combinaison des deux peut faire en sorte que la main soit blessée.

Par conséquent, **éliminer les situations à risque** et éviter **des comportements dangereux** sont les bases de la prévention des accidents du travail.

RÉDUIRE LES RISQUES EN IMPLÉMENTANT DES MESURES DE SÉCURITÉ

MATRICE DE DEFENCE



*Modèle du Gruyère: La trajectoire d'un accident

Qu'est-ce qu'un Good Catch ?

Un **Good Catch** est la détection d'une situation ou d'une activité qui a le potentiel de causer un incident ou un accident. C'est une observation proactive qui vise à prévenir les accidents avant qu'ils ne se produisent.

Un Good Catch peut inclure :

- Une situation dangereuse (par exemple, un outil mal rangé qui pourrait causer une chute).
- Une activité à risque (par exemple, un employé qui ne porte pas d'équipement de protection individuelle).

Qui peut signaler un Good Catch ?

Tout le monde ! Que vous soyez **au bureau ou sur le chantier**, chacun de nous a la responsabilité d'identifier et de signaler les situations dangereuses.

Comment remonter un Good Catch ?

Pour signaler un Good Catch, suivez ces étapes :

1. **Identifiez:** Dès que vous repérez une situation ou une activité dangereuse, prenez note des détails (le lieu, les personnes concernées, la nature du danger, etc.).
2. **Déclarez:** Remplissez le formulaire dédié à la remontée des Good Catches. Vous pouvez y accéder via le QR code fourni ci-dessous .
3. **Partagez:** Donnez des détails précis sur ce que vous avez observé pour que les équipes concernées puissent intervenir rapidement.



SCAN ME!

Notre objectif est 0 accident grave. En signalant les Good Catches, nous pouvons identifier les dangers potentiels et prendre des mesures préventives, améliorant ainsi la sécurité pour nous tous. Chaque observation compte !

GOLDEN RULES

Learn more
in MyHeloxia



#1

Ne jamais exécuter une activité sans évaluation des risques et sans protection adéquate



#6

Réduisez les déchets autant que possible et éliminez toujours correctement les déchets et produits chimiques restants



#2

Ne pas permettre l'accès aux sites et aux zones d'opérations sans autorisation, sans formation HSE ou sous l'influence de drogue ou d'alcool



#7

Protégez toujours la faune et la flore et si vous enlevez de la flore, assurez-vous qu'il existe un permis officiel pour le faire



#3

Ne jamais effectuer une activité à haut risque sans un permis de travail spécifique (PTW)



#8

Ne jamais exercer de représailles à l'encontre d'une personne ayant interrompu une activité en raison de problèmes de sécurité ou d'environnement



#4

Ne jamais contourner, traverser, sauter ou enlever des barrières de sécurité sans autorisation



#9

Tout accident (avec ou sans jours d'arrêt) et/ou accident grave potentiel doit être signalé dans un délai d'un jour



#5

Ne jamais utiliser de machines ou de véhicules sans formation, licence et autorisation spécifiques



#10

Assurez-vous qu'un plan d'urgence est en place et que vous savez comment réagir en cas d'accident

EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL

1. Arrêter/Sécuriser la source de danger
2. Protéger la victime
3. Demander à un SST d'examiner la victime
4. Alerter les secours en appelant

112 ou 18

"Allo ici l'entreprise Du chantier situé à l'adresse

Préciser la nature de l'accident et le nombre de victimes

Préciser l'état de la victime et les gestes de secours déjà pratiqués"

Ne raccrochez jamais en premier !

5. Faire les gestes d'urgence si nécessaire jusqu'à l'arrivée des secours
6. Prévoyez une personne qui attend les secours à l'entrée du chantier

7. Contacter votre Responsable Hiérarchique
8. Prévenir le Contact Exploitation HELEXIA
9. [Déclarer l'Incident sur le Site HELEXIA en cliquant ICI](#)
ou en utilisant le QR Code



EN CAS D'INCENDIE

1. Donner l'alerte
2. Faire évacuer le site et les victimes vers le point de rassemblement
3. Alerter les secours en appelant

112 ou 18

"Allo ici l'entreprise Du chantier situé à l'adresse

Préciser la nature de l'accident et le nombre de victimes

Préciser l'état de la victime et les gestes de secours déjà pratiqués"

Ne raccrochez jamais en premier !

4. Utilisez un extincteur si besoin pour permettre l'évacuation
5. Prévoyez une personne qui attend les secours à l'entrée du chantier

6. Contacter votre Responsable Hiérarchique
7. Prévenir le Contact Exploitation HELEXIA
8. [Déclarer l'Incident sur le Site HELEXIA en cliquant ICI](#)
ou en utilisant le QR Code



EN CAS D'ACCIDENT ELECTRIQUE

PRÉVENIR

Soustraire la victime aux effets du courant par mise hors tension.
 Si la mise hors tension n'est pas possible pour le sauveteur, prévenir le distributeur.
ATTENTION : TOUTE INTERVENTION IMPRUDENTE DU SAUVETEUR RISQUE DE L'ACCIDENTER LUI-MÊME.
NE PAS TOUCHER LA VICTIME TANT QU'IL Y A RISQUE ÉLECTRIQUE.

EXAMINER

Est-ce que la victime saigne ? Le saignement est-il important ?
 La victime est-elle consciente ? Est-ce qu'elle respire ?

ALERTER LES SECOURS

Suivant consignes préétablies

Donner les renseignements précis :
 N° de téléphone et adresse du lieu de l'accident, nombre de victimes, état apparent des victimes, cause de l'accident (électricité, chute), risques particuliers...

SECOURIR

Assurer la respiration.

La victime est inconsciente et ne répond pas : thorax et abdomen immobiles.



Basculer prudemment la tête en arrière et soulever le menton.



Observer, écouter et apprécier le souffle.



Insuffler si arrêt respiratoire.

Evacuation éventuelle de corps étrangers.
 Mise en position latérale de sécurité.



Massage cardiaque si nécessaire par sauveteur formé et entraîné.



Contactez votre Responsable Hiérarchique
 Prévenez le Contact Exploitation HELEXIA
[Déclarer l'Incident sur le Site HELEXIA en cliquant ICI](#)
 ou en utilisant le QR Code

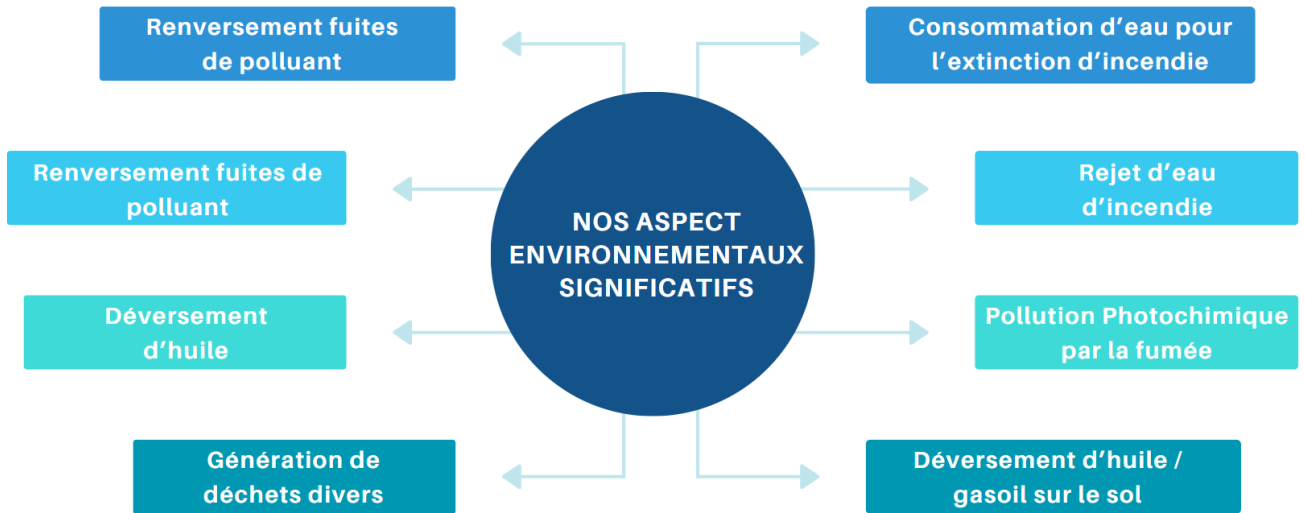


EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

1. Identifier la cause de la pollution
2. Stopper la fuite ou le déversement sans se mettre en danger
3. Confiner le liquide à l'aide d'un kit de dépollution
4. Obturer les points de communication avec des réseaux d'égouts, cours d'eau...
5. Vérifier le cheminement du produit depuis l'endroit de déversement
6. Absorber un maximum de produit ou contacter une entreprise spécialisée
7. Evacuer les déchets générés selon leur classification
8. Contacter votre Responsable Hiérarchique
9. Prévenir le Contact Exploitation HELEXIA
10. [Déclarer l'Incident sur le Site HELEXIA en cliquant ICI](#)
ou en utilisant le QR Code




Après avoir réalisé une analyse environnementale et évalué le cycle de vie, nous avons identifié les aspects environnementaux significatifs, qui sont **principalement associés aux activités de chantier exécutées** par nos prestataires externes. Une évaluation de leur niveau de maîtrise et de leur impact nous a permis d'établir **la liste des aspects environnementaux suivants** :



Pour répondre à nos aspects environnementaux significatifs (AES), nous avons établi les principales situations d'urgence nécessitant une réponse immédiate, impliquant la mise en œuvre de mesures préventives pour permettre une assistance rapide et adéquate.

L'intervention d'urgence sera menée conformément aux instructions d'urgence décrites sur le « *Guide d'intervention en situation d'urgences* ».

ETAPES	ACTEUR	RESSOURCES REQUISES
<p>Départ du feu</p> <p>Si c'est un petit feu, essayez de l'éteindre avec les moyens disponibles (extincteurs ou sable), sans prendre de risques inutiles.</p> <p>En cas d'explosion entendue, jetez-vous au sol et protégez votre tête avec vos bras.</p> <p>Lorsqu'une fumée est détectée, protégez votre bouche et votre nez avec un tissu. Marchez en vous baissant car il y a moins de fumée près du sol.</p> <p>Activez l'alarme et/ou alertez les Moyens Internes d'Urgence, qui fourniront l'assistance appropriée en cas d'accident.</p> <p>Si aucun Moyen Interne d'Urgence n'est disponible et si nécessaire, les sapeurs de pompiers</p> <p>Signalez immédiatement le chef de chantier et le conducteurs travaux</p>	<p>1^{er} témoin</p> <p>Personnel ayant reçu une formation sur l'utilisation des extincteurs</p> <p>Tous le monde</p> <p>Personnel ayant reçu une formation sur l'utilisation des extincteurs</p> <p>les sapeurs de pompiers</p>	<p>Formation d'utilisation des extincteurs</p> <p>Extincteurs</p> <p>Extincteurs</p> <p>Equipement d'intervention</p>

ETAPES	ACTEUR	RESSOURCES REQUISES
<p>Déversement de produit chimique</p> <p>Identifier les produits en cause Si possible et rapidement, prendre connaissance de la fiche de donnée de sécurité (FDS) Simplifiée</p> <p>Stopper la fuite et/ou déversement sans se mettre en danger</p> <p>Confiner le liquide à l'aide d'un Kit de dépollution</p> <p>Eloigner toute source de chaleur et éteindre les appareils électriques (Si cela ne vous met pas en danger)</p> <p>Obturer les points de communication avec des réseaux d'égouts, cours d'eau ...</p> <p>Vérifier le cheminement du produit depuis l'endroits de déversement</p> <p>Absorber un maximum de produit ou contacter une entreprise spécialisée</p> <p>Evacuer les déchets générés selon leur classification</p> <p>Signaler immédiatement le conducteur du travaux (chantier) pour remonter cet incident dans le portail de remontée d'incidents SSE</p> <p>En cas de déversement dans un milieu naturel (bord de la route ou dans une rivière...) ou la situation n'est pas maîtrisée par les moyens internes, il est essentiel d'appeler les secours (Pompiers au 18 ou au 112)</p>	<p>1^{er} témoin et/ou un collaborateur</p> <p>1^{er} témoin et/ou un collaborateur</p>	<p>Fiche de Données de Sécurité FDS simplifiée</p> <p>Balissage (si rapidement accessible) Kit Ani-Pollution</p> <p>Gestion des déchets dangereux</p> <p>QR Code - Fiche d'Alerte incident Helexia</p> 

Cet article traite de l'inspection visuelle et vous montre comment identifier tout ce qui pourrait compromettre l'intégrité de votre élingue (aucun critère sur la durée de conservation).

Les élingues synthétiques sont l'un des équipements de levage les plus courants sur le terrain et l'un des plus utiles. Cependant, elles sont les plus susceptibles d'être endommagées et doivent être soigneusement contrôlées avant chaque utilisation.

INSPECTION AVANT UTILISATION

Chaque fois qu'une élingue doit être utilisée, l'utilisateur doit s'assurer qu'elle ne présente aucun signe de dommage susceptible d'affecter la sécurité de son utilisation. Les élingues doivent être immédiatement retirées du service si elles présentent l'un des défauts suivants :

1. L'élingue a été endommagée : usure extérieure, coupures, dommages dus à des températures élevées, attaques chimiques et dégradation due à la lumière du soleil ;

2. Les coutures sont endommagées ;



3. L'étiquette de l'élingue est manquante ou illisible, et l'élingue ne peut pas être identifiée avec certitude.

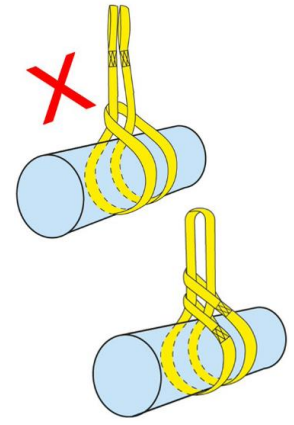
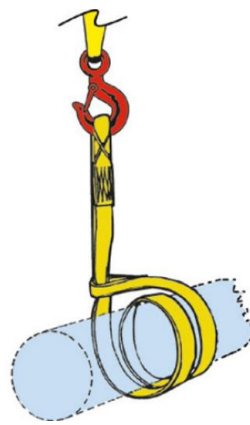
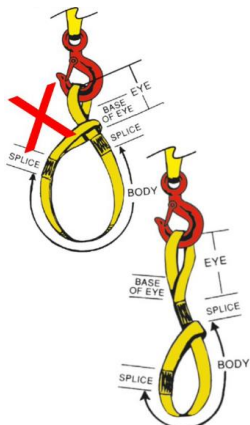
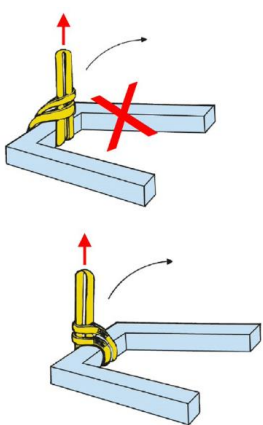


Si l'élingue **n'est pas réglée correctement**, les mouvements de rotation risquent de desserrer l'attelage, ce qui entraînera un **glissement de la charge**.

Choisir des élingues suffisamment longues pour que l'étranglement se fasse sur le corps de l'élingue **et jamais sur l'épissure, les attaches, la plaquette, l'œillet ou la base de l'œillet ou de l'attache de l'élingue**.

Une élingue montée dans un attelage de type "choker" (**simple enroulement**) n'assure pas un contact complet avec la charge : **doublez l'enroulement de la charge pour assurer un contact complet**.

L'utilisation d'un double crochet permet de s'assurer que la charge est répartie de manière égale sur les jambes de l'élingue, ce qui permet un meilleur contrôle de la charge



⚠ Les opérations de levage doivent être interrompues s'il ne reste plus d'élingues de levage à utiliser.

Lorsqu'une élingue a été retirée du service en raison d'un doute sur son état, sa sécurité peut être évaluée par une personne compétente.

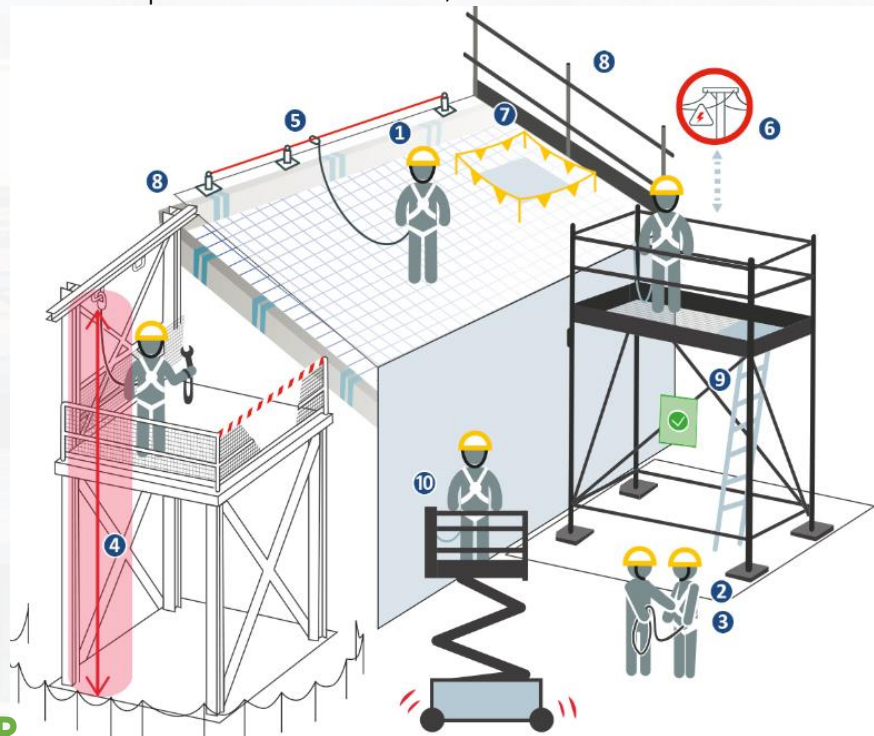
*Remarque : selon la région dans laquelle vous travaillez, le contrôle de la qualité des équipements de levage peut être obligatoire.

Comment nous pouvons prendre des mesures simples et pratiques pour réduire le risque de chute de l'un de nos travailleurs lors d'un travail en hauteur ?

Le travail en hauteur reste l'une des principales causes de décès et de blessures graves. Il s'agit de tout travail effectué à 2 mètres ou plus. Les cas les plus courants sont les chutes d'échelles et de surfaces fragiles.

AVANT DE TRAVAILLER EN HAUTEUR

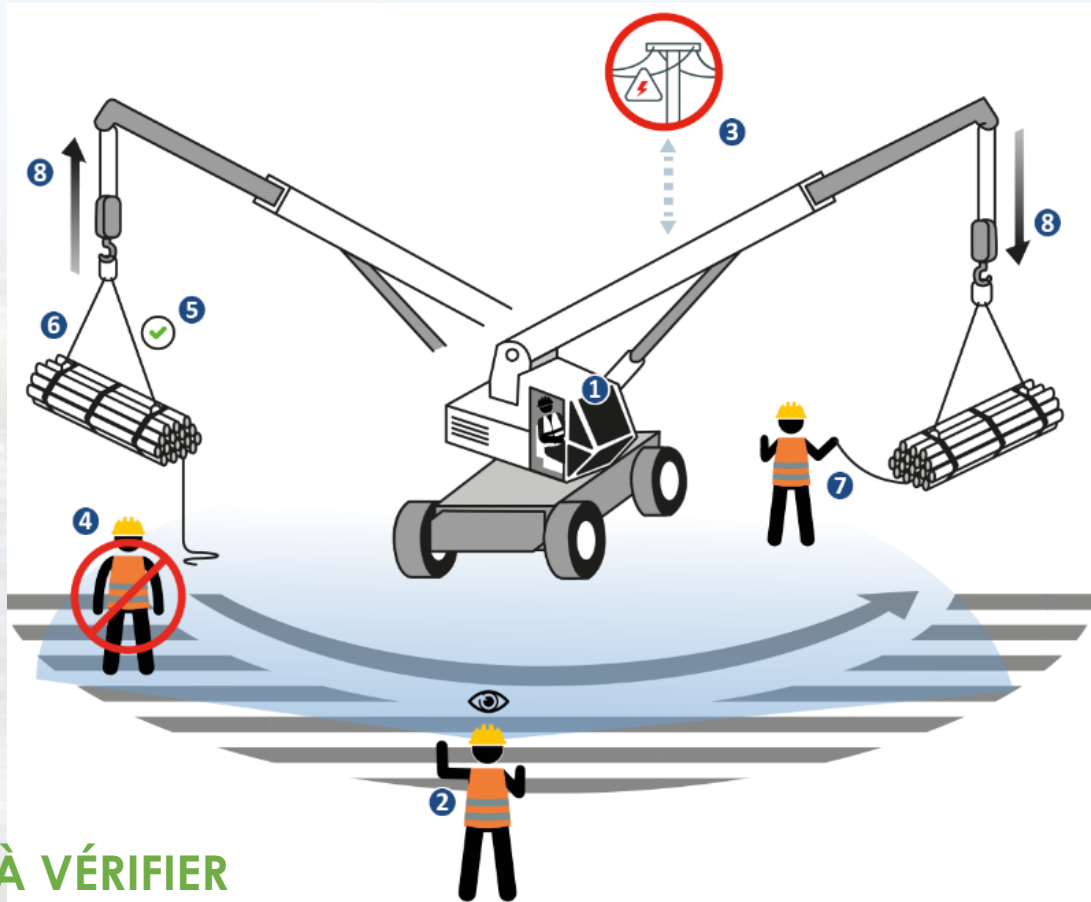
1. Dans la mesure du possible, évitez de travailler en hauteur ;
2. Si ce n'est pas le cas, évitez les chutes en **évaluant les risques**. Assurez-vous que le travail est **correctement planifié, supervisé** et effectué par **des personnes compétentes** ayant les qualifications, les connaissances et l'expérience nécessaires pour effectuer le travail ;
3. S'il n'est pas possible d'éliminer complètement les chutes, **minimiser la distance** de chute.



POINTS À VÉRIFIER

1. Le casque de sécurité avec **jugulaire** attachée est-il porté par tout le personnel présent en hauteur ?
2. Lorsque le **harnais de sécurité** est requis, est-il porté et ajusté ? (un **certificat de formation** et un **document d'autorisation** sont requis)
3. **Ne travaillez jamais seul** lorsque vous travaillez en hauteur.
4. Lors de l'utilisation d'un harnais de sécurité, la trajectoire de chute potentielle est-elle dégagée de tout obstacle ?
5. Le personnel portant un harnais de sécurité est-il attaché à des **points d'ancrage** prédéfinis ?
6. La distance de sécurité par rapport aux dangers potentiels est-elle prise en compte (**lignes électriques** : 5 m minimum, coactivité) ?
7. Les **lacunes, les trous** ou les **zones fragiles des planchers** sont-ils identifiés et/ou protégés ?
8. Pour les zones fragiles, les chutes ont-elles été évitées à l'aide d'équipements collectifs ? (filet de sécurité et barrières physiques de 110 cm)
9. **L'échafaudage a-t-il été inspecté** et déclaré sûr pour l'utilisation ?
10. Le harnais doit être utilisé sur toutes les plates-formes surélevées, sauf si la **documentation technique** indique le contraire.

Les opérations de levage sont dangereuses car elles consistent à soulever et à suspendre de lourdes charges dans les airs et à les déplacer vers un autre endroit. Pour mettre l'accent sur cette question, nous devons tous, en tant qu'équipe, suivre des procédures sûres pour les opérations de levage et de gréement.



POINTS À VÉRIFIER

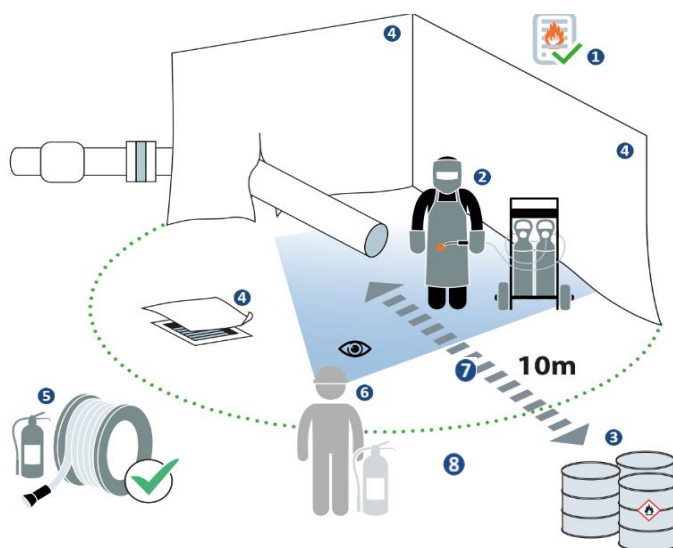
1. L'opérateur de levage dispose-t-il d'un **certificat de formation** et d'un **document d'autorisation pour utiliser l'appareil** ?
2. En cas de besoin, **un accompagnateur est-il désigné** et reconnaissable ?
3. Existe-t-il une distance de sécurité par rapport aux dangers potentiels (**lignes électriques** : 5 m minimum, coactivité) ?
4. Une zone restreinte est-elle physiquement établie et **personne ne se trouve sous** ou à proximité de la charge suspendue ?
5. Les chaînes, les élingues, les crochets, les câbles métalliques et les anneaux de levage sont-ils vérifiés ?
6. Toutes les charges **sont-elles stables et sûres** ?
7. La charge en mouvement est-elle contrôlée pendant le levage ?
8. L'opération de levage est-elle exécutée conformément à la procédure de levage étape par étape ? (ex : élingues, zone de départ, zone d'arrivée, zone de survol)

Comment explorer les types de dangers liés au travail à chaud et les mesures de contrôle que vous pouvez utiliser pour assurer vos sécurités et celle de votre personnel et de votre lieu de travail pendant les activités dangereuses.

Les opérations de travail à chaud telles que le soudage, le découpage et toutes les activités impliquant l'utilisation de flammes nues ou d'une chaleur excessive peuvent présenter de nombreux risques pour la santé et la sécurité.

QUELQUES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL À CHAUD À PRENDRE EN COMPTE

1. L'exposition à des rayons UV ou infrarouges nocifs peut endommager la peau ou les yeux.
2. Exposition à des fumées dangereuses qui peuvent provoquer de l'intoxication et asphyxie-anoxie
3. Les étincelles volantes peuvent provoquer des incendies ou des combustions.
4. Lésions cutanées par contact avec des matériaux ou des équipements chauds.



POINTS À VÉRIFIER

1. Avez-vous préparé un **permis de travail** ?
2. Le personnel chargé de l'activité **porte-t-il l'équipement de protection adapté à la tâche** ?
3. La **zone** est-elle **dégagée** ?
4. Lorsque le permis de travail l'exige, des **protections contre les étincelles** sont-elles en place ?
5. Un **extincteur adéquat** est-il disponible sur le site et à moins de 2 mètres de l'activité ?
6. Si le permis de travail l'exige, une garde-incendie est-elle désignée ?
7. Avez-vous vérifié l'état du matériel (Tuyau de gaz,.....)?
8. Utiliser des chariots et des accessoires de levage appropriés et arrimer les bouteilles debout.

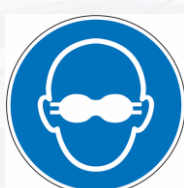
Équipement de protection individuelle



Casque de soudage



Masque de soudage



Lunettes de sécurité



Chaussures résistantes à la chaleur et aux éclaboussures métalliques



Gants spéciaux pour le soudage



Tablier de protection

Vêtements de protection : Des vêtements résistants aux flammes et aux projections de métal chaud comme une combinaison de travail, une veste ou une blouse ignifuge peuvent être nécessaires pour protéger la peau des brûlures.

Les outils électriques tels que les meuleuses à disque, les perceuses ou les clés à chocs sont utilisés quotidiennement dans nos activités. Une mauvaise utilisation peut entraîner des risques tels que :

Risque à court terme :

- Projections
- Corps étranger dans l'œil
- Coupure
- Brulure
- Choc
- Electrification



Risque à Long terme :

- Trouble musculosquelettique (TMS) vibrations
- Surdit 

POINTS À VÉRIFIER

1. Connaître **les risques**.
2. Avant toute chose, commencez par utiliser des **équipements de protection individuelle (EPI)**. Il peut s'agir de protections oculaires, de masques anti-poussière, de gants ou de protections auditives.
3. Utiliser l'outil et les protections adéquats.
4. Avant d'allumer un outil électrique, il faut : s'assurer que le commutateur est sur la position "off" ; Vérifier si la tension est la même que celle du réseau ;
5. Vérifier que les cordons, **les fiches et les prises sont en bon état** ;
6. Inspectez vos outils avant chaque utilisation, vérifiez qu'ils ne produisent pas de sons ou de vibrations anormaux.
7. Assurez-vous de la présence de protections autour des points d'opération.
8. Assurez-vous qu'il n'y a pas de risques de projections de particules incandescentes sur de parties inflammables.
9. Maintenez les outils en bon état.
10. Éteignez et débranchez les outils avant de les nettoyer ou de changer des pièces.
11. Mettez immédiatement hors service les outils électriques qui fonctionnent mal.

⚠ Soyez prudent lorsque vous les utilisez et ne dérangez jamais quelqu'un qui utilise des outils électroportatifs.

De nombreux travailleurs ne sont pas conscients des risques électriques potentiels présents dans leur environnement de travail, ce qui les rend plus vulnérables au danger d'électrocution.

Les dangers suivants sont les causes les plus fréquentes de blessures électriques:

- **Choc électrique et brûlures** par contact avec des parties sous tension ;
- Blessure due à **l'exposition à un arc électrique**, c'est-à-dire à l'explosion d'un équipement ou d'une installation électrique.

Exigences en matière d'EPI

- Casque IDRA 2 (Casque avec Visière)
- Chaussure électrique
- Vêtements Résistant à la flamme
- Gant Isolant
- Tapis isolants



POINTS À VÉRIFIER

1. La manipulation doit être effectuée par **un technicien qualifié** ;
2. **Ne pas porter d'éléments conducteurs** tels que montre, bagues ou colliers ;
3. **Vérifier et porter l'EPI** adéquat ;
4. Il est **préférable d'être jumelé** à une personne responsable de la sécurité ;
5. Effectuez une **analyse des risques** en partant du principe que les gens font des erreurs et que les machines tombent en panne
6. Placez l'aimant du **panneau d'avertissement Helexia sur l'équipement** électrique ;
7. Gardez vos deux pieds sur le tapis de sécurité et soyez conscient de votre environnement (par exemple : le coude touche l'armoire) ;
8. En cas **de choc électrique**, appelez les urgences et prévenez votre responsable.

Comment effectuer des vérifications détaillées avant d'utiliser vos échelles et quelles sont les mesures à prendre pour éviter de commettre des erreurs.



POINTS À VÉRIFIER

1. Utilisez toujours des échelles dont l'étiquette porte **la norme EN 131** (c'est un gage de qualité) ;
2. Installer les échelles **sur un sol plat** ;
3. Pour chaque tranche de **4 m de hauteur** à franchir, éloigner la base **de 1 m du mur** (angle de 75°) ;
4. Utiliser des échelles munies d'une **barre de base stabilisatrice** ;
5. L'échelle doit dépasser **d'un mètre le toit** ;
6. Ne pas utiliser d'objet pour surélever les échelles ;
7. Fixer les échelles aux structures avec **2 points d'ancrage**, au bas et/ou au haut de l'échelle ;
8. Lors de l'ancrage d'une échelle, toujours le faire avec un collègue qui le soutient jusqu'à ce que l'échelle soit fixée ;
9. Ne pas fixer les échelles sur des installations vulnérables ;
10. Pour utiliser les échelles en toute sécurité, il faut toujours maintenir trois points de contact ;

⚠ Les échelles ne sont utilisées que comme moyen d'accès. Les échelles ne sont utilisées que comme moyen d'accès et non comme lieu de travail.

N'oubliez pas d'effectuer un contrôle visuel pour vous assurer qu'il ne manque pas de tiges ou que l'échelle n'est pas fissurée. Adaptez toujours l'échelle à la tâche, utilisez une échelle en fibre de verre pour les travaux électriques.

Lors de mesures ou d'observations, l'utilisation d'échelles doit rester exceptionnelle. Ce type d'équipement ne peut constituer qu'un moyen d'accès. Si les circonstances exigent son utilisation, voici l'essentiel des bons réflexes à adopter pour éviter les risques de chute.



POINTS À VÉRIFIER

1. N'utilisez que des échelles munies de mains courantes, comme les escabeaux ;
2. Évaluez votre environnement : allée, activité, pont roulant, ...
3. Installez les échelles sur un sol plat ;
4. Sol ferme avec deux pieds antidérapants ;
5. Utiliser des escabeaux de 2 m de long ou moins.
6. Lorsque l'on travaille sur un escabeau, il faut toujours travailler sur la deuxième marche en partant du haut ou en descendant.

N'oubliez pas d'effectuer un contrôle visuel pour vous assurer qu'il ne manque pas de barreaux ou que l'échelle n'est pas fissurée.

⚠ Ignorer la mesure de contrôle s'il n'y a pas d'échelles appropriées à utiliser.

Helexia n'exploite pas de sites avec atmosphères explosives, néanmoins nos clients sont divers et peuvent utiliser des produits inflammables sur place. Les bonnes pratiques et les règles spécifiques doivent être suivies, afin d'améliorer la sécurité lors de l'exécution de vos travaux sur de tels sites.

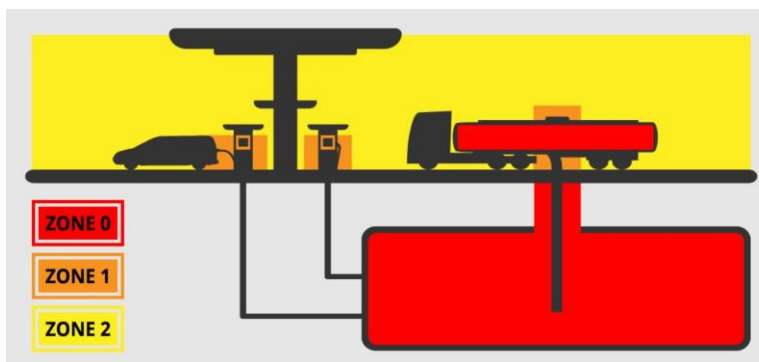
QU'EST-CE QU'UNE ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE ?

Il est défini comme un mélange de substances dangereuses avec l'air, dans des conditions atmosphériques, sous forme de gaz, de vapeurs, de brouillards ou de poussières, dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé.

Il est courant d'avoir de telles zones dans différents types de sites. Il peut s'agir d'une scierie, d'un silo, d'un site industriel, etc. Sachez qu'un espace confiné multiplie les risques d'explosion.

Vous trouverez plusieurs indications sur les panneaux, avec des numéros différents :

Définition des zones d'atmosphères explosives en fonction des situations	Zones de gaz ou de vapeurs
L'atmosphère explosive est présente en permanence ou pendant de longues périodes en fonctionnement normal	Zone 0
L'atmosphère explosive est occasionnellement présente en fonctionnement normal	Zone 1
L'atmosphère explosive est présente accidentellement, en cas de dysfonctionnement ou de courte durée	Zone 2



POINTS À SUIVRE

Selon le domaine dans lequel vous travaillez, les mesures seront différentes. Pour un risque plus élevé, suivez plus de mesures de sécurité. Dès que vous êtes dans une zone d'atmosphère explosive :

Zone 2 et 22 :

- Connaître le **plan d'évaluation** et d'atténuation des risques du client (ou plan de prévention) pour les atmosphères explosives;
- Soyez **conscient des zones d'atmosphère explosive**.

Zone 1 et 21 :

- Portez toujours un **EPI antistatique** et ignifuge (gilet et pantalon);
- Utiliser uniquement un dispositif approuvé pour l'atmosphère explosive (PEL, téléphones portables..);
- Soyez toujours accompagné d'un expert en risques d'atmosphère explosive.

Zone 0 et 20 :

- N'opérez pas à moins que vous ne soyez pas formé pour les zones d'atmosphère explosive.

Que faire si vous découvrez qu'il existe une zone « atmosphère explosive » sans en avoir été informé ?

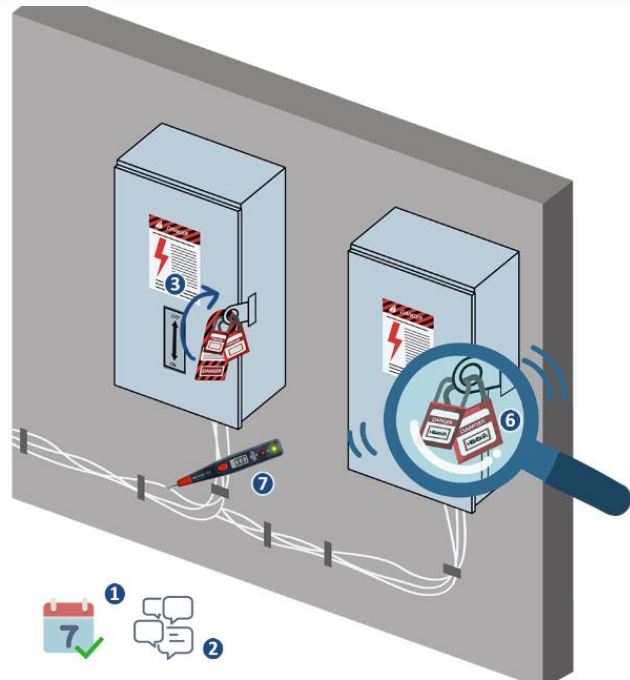
Si vous n'avez pas l'équipement nécessaire, vous devez demander l'équipement au client; S'il ne l'a pas, vous devrez reprogrammer votre intervention afin de respecter les exigences énumérées ci-dessus.

QU'EST-CE QUE LE LOTO ?

Le verrouillage/étiquetage (LOTO) fait référence aux pratiques et procédures de sécurité qui garantissent que les machines dangereuses sont correctement arrêtées et qu'elles ne peuvent pas libérer inopinément de l'énergie dangereuse pendant les activités de maintenance.

Risque à court terme :

- **Membres écrasés,**
- **Fracturés ou amputés,**
- **Chocs électriques,**
- **Explosions et brûlures thermiques/chimiques**



POINTS À VÉRIFIER

1. **Préparer** l'arrêt ;
2. **Inform**er tous les employés concernés des activités et de l'équipement en cause ;
3. **Arrêter** l'équipement ;
4. **Isoler** l'équipement de la source d'énergie dangereuse ;
5. Dissiper l'énergie résiduelle ;
6. Appliquer les dispositifs de verrouillage applicables (les coordonnées et le nom de l'entreprise doivent être indiqués) ;
7. **Vérifier** que l'équipement est correctement isolé.

En suivant ces règles simples, vous vous placez, ainsi que vos collaborateurs, dans les meilleures conditions pour une intervention sûre.
Si un manquement aux normes est constaté, des sanctions et des pénalités peuvent être imposées.

SAVOIR LIRE L'ÉTIQUETTE D'UN PRODUIT CHIMIQUE



	PRODUIT	Nom du produit
SGH02	DANGER	Mention d'avertissement
	Contient du BRAI DE HOUILLE XYLÈNE	Substances dangereuses
SGH06	<ul style="list-style-type: none"> • H350 Peut provoquer le cancer • H340 Peut induire des anomalies génétiques • H226 Liquide et vapeurs inflammables • H315 Provoque une irritation cutanée • H311 Toxique par contact cutané • H331 Toxique par inhalation 	Mentions de danger
	<ul style="list-style-type: none"> • P314 Consulter un médecin en cas de malaise • P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements • P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité • P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols • P201 Se procurer les instructions avant utilisation 	Conseils de prudence
SGH08	Fabricant DUPONT	Nom et adresse du fournisseur

Pictogrammes de danger

Explosif	Inflammable	Comburant
Gaz sous pression	Corrosif	Toxique/mortel
Nocif/ altération de la santé	Toxique/ nuisible pour la santé	Dangereux pour l'environnement

Le risque routier est la **1ère cause d'accident mortel au travail**



Source : ONISR

Avant de Partir

1. **Nécessité de se déplacer ?** (Possibilité de faire une visioconférence ?)
2. **Nécessité de prendre la route ?** (Privilégier les transports en commun dès que c'est possible)
3. **Avez-vous consommé des médicaments** (les antidépresseurs, les anxiolytiques, les somnifères, certains décontractants, anti allergiques, antalgiques...)

BON REFLEXE

REGARDEZ SYSTEMATIQUEMENT
LES PICTOGRAMMES SUR VOS
BOITES DE MEDICAMENTS



Soyez prudent
(ne pas conduire sans
avoir lu la notice)



Soyez très prudent
(ne pas conduire sans
l'avis d'un professionnel
de la santé)



ATTENTION, danger !
Ne pas conduire
(pour la reprise de la
conduite, demandez l'avis
d'un médecin)

4. Préparer son déplacement



- **Faites le point sur l'état de votre véhicule** (niveaux (huile, liquide du lavage glace etc, pression des pneus, éclairage)
- **Assurez-vous que vous êtes bien équipé** (Gilets haute visibilité et triangle de signalisation, Chaines ou équipements spéciaux..)

Sur la route

1. Adapter votre conduite :

- Réduisez votre vitesse ,
- Augmentez les distances de sécurité
- Evitez les manœuvres brutales
- Ne pas téléphoner, ni envoyer de message
- S'assurer de prévoir des temps de repos nécessaires
- Restez informé, panneaux, Radio Locales, Météo



2. Si la circulation est bloquée:

- Garez-vous sur le bas-côté,
- Sur l'autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable

Raisons de l'interdiction: Assurer un environnement sécurisé et respectueux de la réglementation anti-incendie sur le chantier



Les risques liés à la fumée sur un chantier comprennent le **danger d'incendie**, la présence de matériaux inflammables et le besoin de maintenir un environnement de travail sûr.



Chaque membre de l'équipe est responsable de faire respecter cette interdiction et de signaler tout comportement non conforme à la hiérarchie.

Zones désignées pour fumer :

Équipement minimum obligatoire

- Chaussures de sécurité
- Gilet hautes visibilité
- Casques de sécurité BTP



Équipement spécifique

Risque de projection

- Lunette de sécurité



Risque de coupure

- Gant anti-coupure



Risque de bruit

- Casque Anti-bruit



Risque électrique:

- Casque IDRA 2 (Casque avec Visière)
- Chaussure électrique
- Vêtements Résistant à la flamme
- Gant Isolant
- Tapis isolants



Travail en Hauteur

- Kit Toiture : évolution sur toiture pavillonnaire, plan incliné, toiture terrasse, charpente, panneaux solaires
- Kit prêt : (nacelle grâce à une longe de retenue)
- Longue Antichute Corde



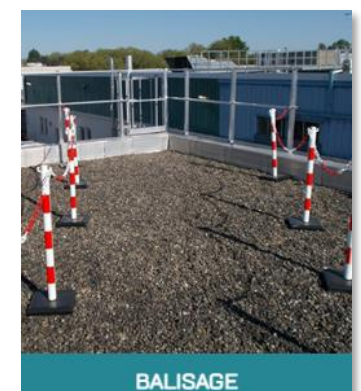
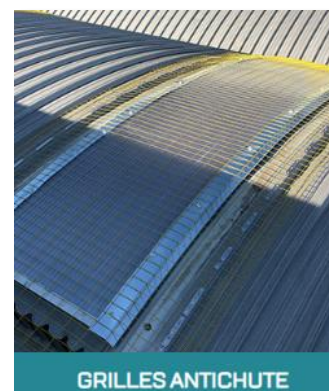
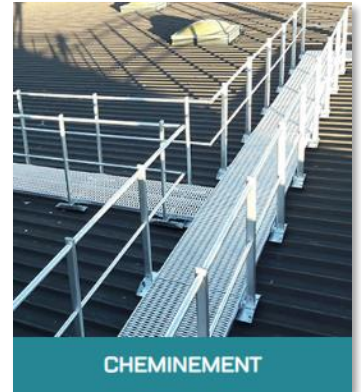
**En cas de non-respect du port des EPI
Helexia interrompra l'intervention en cas de dérive**

AVANT PROPOS :

SI AUCUNE PROTECTION COLLECTIVE NI INDIVIDUELLE N'EST EN PLACE, L'ACCES EN TOITURE EST STRICTEMENT INTERDIT



RISQUES DE CHUTE EN HAUTEUR



- 01** Un **accès sécurisé aux toits** doit être **assuré avant le début des travaux**. Cela peut inclure l'accès général à des échafaudages fixes ou roulants, plates-formes de travail surélevées mobiles, échelles et trappes d'accès au toit. Des mesures de contrôle appropriées doivent être mises en œuvre conformément aux exigences de chaque section ci-après.
- 02** Des **appareils de levage appropriés** doivent être utilisés afin de s'assurer que les **matériaux et l'équipement ne sont pas portés en hauteur par des personnes**, et ils doivent être conçus et installés de telle sorte que les personnes venant chercher des matériaux soulevés en hauteur ne s'exposent pas à un risque de chute de hauteur.
- 03** Des **chutes à déchets ou des opérations de levage** appropriées doivent être mises en place **afin de retirer en toute sécurité déchets des toitures**, pendant et à la fin des travaux.
- 04** La **pose et la manutention** des matériaux d'isolation, de revêtement ou de couverture ne doivent être effectuées que lorsque la **vitesse du vent est inférieure à 10 m/s** (7 m/s lorsqu'un matériau ultraléger tel que la fibre de verre est utilisé).
- 05** Des précautions doivent être prises pour **minimiser le risque d'arc électrique**, lors de travaux sur des **toits conducteurs à haute tension** exposés.
- 06** Les toits permanents doivent être conçus et installés avec des **systèmes de prévention des chutes**.
- Les **toits en pente** permanents doivent être conçus et installés avec des **échelles de toiture ou des planchers rampants** en plus de la **protection des bords**.
Les échelles de toit ou les rampes doivent être :
- Conçu et fabriqué pour être adapté à l'usage prévu,
 - Suffisamment solide pour supporter les travailleurs lorsqu'ils s'étendent sur les supports de la couverture du toit,
 - Assez long pour enjamber le support (au moins trois chevrons),
 - Sécurisé ou positionné pour empêcher tout mouvement accidentel.
- 07**
- 08** Tous les **toits doivent être considérés comme fragiles** jusqu'à ce qu'une **personne compétente ait confirmé qu'ils ne le sont pas**.
- La hiérarchie des **contrôles** qui doivent être suivis pour les **travaux hors toitures fragiles** est :
- Travailler sous le toit à l'aide d'une plate-forme de travail appropriée ;
 - Lorsque cela n'est pas possible, envisagez des travaux à distance (par exemple, en utilisant la photographie de mât ou vidéographie) ou en utilisant une nacelle élévatrice qui permet aux personnes de travailler à partir de la nacelle sans se tenir sur le toit lui-même.
 - Si l'accès sur le toit fragile ne peut être évité, une protection périmétrique doit être installée et des échafaudages utilisés pour répartir la charge.
- 09** A moins que tout le travail et l'accès ne se fassent sur **échafaudage ou plates-formes équipées de garde-corps**, des **filets de sécurité** doivent être installés sous le toit ou protection antichute individuelle utilisée ; et là où des **harnais** sont utilisés, ils ont besoin de **points d'ancrage** adéquats.
- 10** Les **toits** doivent être **inspectés à la fin de la journée de travail** pour s'assurer que les **matériaux amovibles**, en particulier les tôles, les chutes et les fixations **ne sont pas laissées sans fixation sur le toit**.
- Certaines couvertures de toit peuvent donner un **faux sentiment de sécurité** à ceux qui travaillent sur ou passant par eux.
Ils peuvent être **capables de supporter une charge répartie**, donnant l'impression qu'ils peuvent supporter le poids d'une personne, **sans pour autant pouvoir porter une charge concentrée**, comme le fait un talon de quelqu'un qui marche ou de quelqu'un qui trébuche et tombe. Un trébuchement peut faire rompre le toit instantanément comme une trappe.
Par exemple, l'amiante-ciment et d'autres plaques de ciment à fibres non renforcées sont susceptibles de se briser sans avertissement lors d'un trébuchement. Ils deviennent également plus cassants avec le temps.
- 11**

Nous demandons à tous les prestataires de remplir ce formulaire de temps avant de quitter tout chantier.

Il suffit de **scanner ce QR code**
ET de suivre les instructions ci-dessous



Helexia

Émargement des prestataires

Merci d'émarger avec précision cette feuille de temps avant de quitter tout chantier.

PAYS : *

NOM DU PROJET : *

ENTREPRISE : *

PÉRIODE DÉCLARÉE : *

CUMUL TOTAL DES HEURES TRAVAILLÉES SUR LA DURÉE DÉCLARÉE : *

La durée doit prendre en compte tout le personnel sur site sur la période déclarée.

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

Send me a copy of my responses

Powered by smartsheet
[Privacy Notice](#) | [Report Abuse](#)



Merci de renseigner le formulaire d'émargement en cliquant sur l'image





EMARGEMENT "LIVRET D'ACCUEIL HELEXIA"

En signant, j'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans ce livret d'accueil HSE d'Helexia.

1. Nom et Prénom
2. Nom de la société
3. Code projet
4. Date